

Déclaration de Walter Hallstein (4 juin 1964)

Légende: Déclaration de Walter Hallstein, Président de la Commission de la Communauté économique européenne, à l'occasion de la signature de l'Accord commercial avec Israël le 4 juin 1964. Après plus de deux ans de négociations conduites par la Commission au nom de la Communauté, la Communauté signe avec Israël son deuxième accord commercial.

Source: Déclaration du Professeur Walter Hallstein, Président de la Commission de la Communauté économique européenne, à l'occasion de la signature de l'Accord commercial avec Israël le jeudi 4 juin 1964, 6759/X/64-F. [s.l.]: Commission de la Communauté économique européenne, 04.06.1964. 2 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_walter_hallstein_4_juin_1964-fr-4c57269f-01f3-4c7b-8b03-9c19f3715f48.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Déclaration de Walter Hallstein, Président de la Commission de la Communauté économique européenne, à l'occasion de la signature de l'Accord commercial avec Israël le 4 juin 1964

Excellence, Messieurs,

Nous venons de mettre la dernière main à une oeuvre qui nous a occupés intensivement pendant plus de deux ans. La Commission de la Communauté économique européenne aussi s'en réjouit sincèrement et y voit une promesse augurant bien du développement de nos relations réciproques, consciente de ce que les affinités qui nous lient touchent aux racines les plus profondes de notre essence. C'est d'ailleurs pourquoi Israël a été l'un des premiers pays à nouer des relations diplomatiques avec la Communauté et à la reconnaître ainsi non seulement sur le plan du droit international public, mais aussi comme réalité préfigurant l'avenir.

Pour la Communauté économique européenne d'autre part, l'Accord signé aujourd'hui avec Israël - notre deuxième accord commercial - est une preuve de plus que nous prenons au sérieux la promesse de contribuer à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et d'encourager le commerce avec les pays tiers qui figure dans le préambule et les dispositions du traité de Rome. Il montre aussi que nous restons fidèles aux engagements qui nous lient à l'échelle mondiale, en particulier aux règles du G.A.T.T.

Nous croyons pouvoir dire que nous sommes contents du résultat de notre travail. Certes nous savons bien que l'Accord ne satisfait pas tous les vœux de nos interlocuteurs israéliens. Mais en appréciant ce résultat nous ne devrions pas oublier que les négociations nous ont placés devant des problèmes qui, en particulier, étaient si difficiles parce qu'ils étaient - en tout cas pour la Communauté - entièrement inédits et qu'ils ont soulevé des questions d'ordre fondamental dépassant le cas d'espèce. Cet Accord aussi compte parmi les réalisations de début de notre Communauté et - comme le dit un proverbe - "tout début est difficile". Nos partenaires israéliens méritent nos remerciements pour avoir fait preuve de beaucoup de compréhension pour ce genre de problème ; indubitablement leur attitude réaliste a substantiellement contribué à la réussite des négociations.

Quand je dis que nous pouvons être contents du résultat, c'est en songeant que, grâce aux efforts intellectuels des deux parties et grâce à la volonté de concession des pays membres, nous sommes bien parvenus finalement à élaborer une liste d'avantages consentis par la Communauté à Israël qui est fort impressionnante dans son ensemble. Cet accord n'en est pas pour autant un cadeau de la Communauté. Il comporte en son article 5 une déclaration du Gouvernement israélien selon laquelle il examinera avec bienveillance les desiderata visant à faciliter les importations en provenance de la Communauté ; nous avons en outre la possibilité d'énoncer nos préoccupations au sein de la Commission mixte créée par l'Accord. Mais surtout nous sommes persuadés qu'en améliorant les conditions d'exportation de l'économie israélienne et en soulageant en conséquence la situation des devises, l'Accord contribuera à la longue à accroître les importations d'Israël et donc les perspectives d'exportation de la Communauté. Cette idée s'exprime dans le préambule de l'Accord où il est question du désir des parties contractantes de créer la base d'un développement croissant du commerce.

J'ai donc toute raison de m'associer aux paroles de M. le Président du Conseil et de vous remercier aussi, Madame, en votre qualité de ministre des affaires étrangères, et vous, Monsieur le Ministre, ainsi que tout le Gouvernement israélien, en mon nom et au nom de la Commission pour avoir contribué au succès. Je remercie aussi M. l'Ambassadeur Najjar qui, comme chef de délégation, s'est parfois trouvé devant des situations fort délicates pour l'atmosphère amicale qui, sous son influence personnelle, a marqué ces négociations. Mes remerciements vont en outre à tous les membres de la délégation israélienne, qui avec beaucoup d'esprit inventif et par un travail inlassable ont jeté les bases de cet Accord. Je remercierai aussi les représentants des pays membres et de la Commission au sein de la délégation de la Communauté pour leurs efforts fructueux en vue de mettre sur pied cet Accord.

Au nom de la Commission, je voudrais enfin former, moi aussi, des vœux sincères pour la prospérité et le bonheur de votre pays.